

CONTRAT DE VILLE

Agglomération du Bocage Bressuirais

QUARTIER VALETTE

APPEL À PROJETS

Programmation 2018

Le contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015. Il constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartier reconnu «de géographie prioritaire». Pour la Communauté d'agglomération, il s'agit du quartier de Valette à Bressuire.

Les actions qui s'inscrivent dans le cadre du contrat doivent bénéficier aux habitants résidant dans le quartier défini par l'Etat.

Conclu pour une durée de 6 ans, le contrat de ville définit 3 thématiques prioritaires :

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement économique
- La cohésion sociale

et 4 axes transversaux :

- La jeunesse
- La prévention des discriminations
- L'égalité entre les hommes et les femmes
- La promotion des valeurs fondamentales de la république et de la citoyenneté

Chacune de ces thématiques est déclinée en plusieurs objectifs (document joint en annexe).

L'ensemble des actions, pour être recevables doit s'inscrire dans les objectifs définis dans le contrat.

Le contrat est consultable sur le site internet de la communauté d'agglomération du bocage Bressuirais au lien suivant :

○ Les porteurs de projets

L'ensemble des porteurs de projets, personnes morales de droit public comme privé est éligible quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

○ Nature de l'appel à projets

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaire les habitants du quartier prioritaire. Les crédits doivent permettre de mettre en place en priorité des actions nouvelles qui se dérouleront entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2018.

○ Les exclusions de l'appel à projets

Sont exclus de l'appel à projets :

- L'aide aux porteurs de projets pour leur fonctionnement annuel de la structure ou leurs activités récurrentes
- Les manifestations à caractère commercial, religieux, politique, ou syndical

Les dossiers déposés doivent être complets et signés. Toutes les rubriques doivent être renseignées et les pièces transmises lors du dépôt du dossier) afin que les financeurs puissent apprécier la qualité et la pertinence des projets proposés. A défaut, le dossier recevra un avis défavorable.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez joindre Anita Briffe
au 06 12 68 39 93 ou anita.briffe@agglo2b.fr

Pour information, le comité d'attribution des subventions se réunira autour de la mi-mars.

Comment répondre à l'appel à projets

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais centralise toutes les demandes de subventions déposées dans le cadre du contrat de ville et les transmet aux services de l'Etat pour une co-instruction ainsi qu'aux autres financeurs concernés.

Pour répondre à cet appel à projets, vous devez solliciter le formulaire de demande de subvention (CERFA 14470*02 en le téléchargeant sur le site internet suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14470.do

○ Date limite de dépôt des demandes de subvention

Les dossiers complets, datés et signés sont à adresser au plus tard

Le vendredi 16 février 2018

Un exemplaire original papier à l'adresse suivante :

Secteur politique de la ville/jeunesse

À la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Service Politique de la ville
27 bd du Colonel Aubry · BP 90184 · 79304 Bressuire Cedex

et un exemplaire numérisé au format PDF à l'adresse mail suivante : anita.briffe@agglo2b.fr

ANNEXE | APPEL À PROJET

Programmation 2018

Contrat de Ville | Quartier de Valette

○ Cadre de vie et renouvellement urbain

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES | EXEMPLES D'AXES OPÉRATIONNELS |
|---|---|--|
| Améliorer le cadre de vie des habitants | Désenclaver le quartier en améliorant les liaisons avec le territoire environnant et repenser les espaces publics | <ul style="list-style-type: none">• Embellir les immeubles• Contribuer au réaménagement des espaces publics• Sensibiliser à la propreté des espaces communs et à la gestion des déchets• Rendre le quartier attractif |

○ Cohésion sociale

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|--|---|
| Favoriser la réussite éducative des enfants et lutter contre le décrochage scolaire | <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions de soutien à la parentalité• Travailler sur la mise en place d'une classe de scolarisation des enfants de moins de 3 ans• Travailler sur des actions innovantes à l'école |
| Faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins | <ul style="list-style-type: none">• Soutenir les actions innovantes en matière de prévention santé |
| Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement | <ul style="list-style-type: none">• Impliquer et faire participer les habitants aux actions, animations ou événements organisés |
| Améliorer l'image du quartier | <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions valorisant le quartier |
| Favoriser le vivre ensemble | <ul style="list-style-type: none">• Apprendre à se connaître par différentes actions |
| Développer une meilleure information sur les dispositifs existants pour favoriser l'accès aux droits | <ul style="list-style-type: none">• Apporter une lisibilité dans les dispositifs existants |
| Prévenir la délinquance et favoriser la citoyenneté | <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions de prévention• Développer la médiation |

○ Développement économique et emploi

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|--|---|
| Favoriser la mobilité | <ul style="list-style-type: none">• Développer le co-voiturage• Développer les transports solidaires• Organiser des transports spécifiques |
| Poursuivre l'accompagnement des personnes vers un accès à l'emploi | <ul style="list-style-type: none">• Développer les actions de formation• Mettre en place des dispositifs pour des publics spécifiques• Accompagner la création d'entreprises et d'auto-entrepreneuriat dans le quartier• Inciter les entreprises à accueillir des jeunes du quartier |

CARTE DU QUARTIER PRIORITAIRE

